

RÈGLEMENT TECHNIQUE

Article 1 - Organisation

La Société **Velo Club Loano Cicli Anselmo** Code Société: 06k0661 adresse: C.so Roma 1 17025 Loano (SV) tél.: (+39)3482626720 Fax: (+39)019669332 e-mail: info@trofeo Cittadiloano.it site: www.trofeo Cittadiloano.it organise le jour **15 AVRIL 2018** une Manifestation International dénommé : "**46° trofeo città di loano**" classe: mj 1.1 réservée à la participation d'équipes dont art. 2.1.005 UCI pour Sociétés affiliées à la FCI et à l'UCI insérée dans le circuit international. L'épreuve est organisée sous les règlements et le barème des pénalités de l'union Cycliste internationale. Responsable de l'événement: sig. Anselmo Domenico (carte n.834153P tel.3482626720). Directeur d'Organisation: sig. Anselmo Domenico (carte n.834153P tel.3482626720). Vice Directeur d'Organization: sig. Dal Canton Ivan (carte n.915651T tel. 3474667209)

Article 2 - Règles de participation

- la course est sur invitation, l'inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'engagements qui doit parvenir 20 jours avant la date de l'épreuve avec la procédure en ligne
- la course est réservée à équipes composées de 4 coureurs suivant les règlements UCI;
- pour les frais de participation (remboursement, nourriture, hôtel), ne sont valables que celles mentionnées sur le bulletin d'inscription;
- le Directeur Sportif est le responsable des athlètes et des composants de l'équipe, communiqués officiellement à l'organisation, au moment de l'accrédite.

Article 3 - Permanence

Ouverture de la permanence: Dimanche 15 AVRIL 2018 à 8:30 heures

Contrôle des licences: Dimanche 15 AVRIL 2018 de 8:30 heures à 10:30 h dans la Mairie de Loano p.zza Italia 1 (4° étage)

Article 4 - Réunion Technique

La **réunion technique** avec le Directeur d'organisation, le Collège des Commissaires, les Directeurs Sportifs et le représentant du STF aura lieu le 15 AVRIL 2018 à **11:30 h** dans la **Mairie de Loano p.zza Italia 1** (4° étage)

La réunion avec moto, télévision, Gendarmerie, Direction de l'Organisation, Collège des Commissaires aura lieu à **12:15 h** dans la même place

Article 5 - Contrôle de départ

Les coureurs effectueront la signature de la feuille de départ de **12:30 h à 13:15 h** en **Piazza Italia (devant la Mairie)** pendant la vérification des rapports.

Le départ (kilomètre 0) est fixé à **13 :30 h** près du BAR NELSON

Article 6 - Contrôle médical

Le contrôle médical sera effectué suivant les règlements de l'UCI dans la **Mairie de Loano p.zza Italia 1**

Un contrôle antidopage, disposé par les Organes d'État italien selon les normatifs UCI, pourra être aussi effectué.

Article 7 - Radio Course

Il sera assuré un service renseignements en course - "Radio Tour", fréquence: CB - **Canal: 33** - à partir de la voiture du Président du Collège des Commissaires, pour laquelle tous les véhicules à la suite devront être obligatoirement équipés avec un appareil récepteur, d'outement homologué, que leur permettra de recevoir les renseignements et les dispositions qui seront éclairées. Le service est préparé en langue italienne et française (ou anglaise).

Article 8 - Dépannage

Le service d'assistance mécanique aux concurrents sera effectué par 3 voitures neutre, garanti par le Team Orobica Scott. Le changement de roues ou de vélos pourra être effectué aussi par la voiture officielle de la société à la suite et entre concurrents de la même équipe. N'est pas autorisé le service d'assistance mécanique sur moto.

Article 9 - Protocole

Conformément au règlement UCI, les 3 premiers coureurs devront se présenter pour la cérémonie dans un délai de maximum 10 minutes après leur arrivée dans la place régulièrement signalée.

Article 10 - Pénalités

Le barème des pénalités de l'uci est le seul applicable.

Article 11 - Prix

Les prix seront donnés dans la Mairie de Loano à la fin de la compétition, en suivant la réglementation internationale et, selon les lois de l'Etat Italien, aux premiers 20 athlètes classifiés. Les éventuelles primes hors classement et prix pour classement particulier (GPM, points, ...) seront communiqués aux athlètes avant le départ.

Article 12 - Délais d'Arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur ne seront plus retenus au classement. Le délai pourra être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur

Article 13 - Ravitaillement

Il est permis à partir du 50° kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée de gens à pied ou par les véhicules en mouvement autorisés à la suite de la course.

Article 14 - Service Sanitaire

il est effectués par deux ambulances avec réanimation et les médecins de course dr. La Rosa. Les Hopitaux dans le parcours sont: Ospedale Santa Corona, Pietra Ligure via xxv aprile Tel 01962301 fax 0196232060 et Ospedale Santa Maria di Misericordia, Albenga viale martiri della foce Tel 01825461

Article 15 - Ecologie

En phase avec la campagne écologique préconisée par l'U.C.I. et afin de ne pas disperser les déchets dans la nature, le sens civique des participants est sollicité afin de ne pas jeter d'ordures le long de la route mais de les jeter dans la "Zone Verte" en suivant la zone de ravitaillement où une entreprise responsable assurera la collecte. Le non-respect de cette disposition sera sanctionné conformément à l'art. 12.1.007 UCI

Article 16 - Code de la Route

Les coureurs participants et les pilotes de tous les véhicules officiellement accrédités après la course sont tenus de se conformer strictement au Code de la route et aux dispositions de la Direction. Le directeur sportif est responsable des athlètes et des membres de l'équipe, communiquée officiellement à l'organisation au moment de l'accréditation. L'événement sera ouvert et fermé par des voitures portant le signe <inizio gara ciclistica> et <fine gara ciclistica>

Article 17 - Collège des Commissaires

Le collège des Commissaires est composé par le Président Laguzzi Valeria et désignés UCI.

Article 18 - Autres Normes

Pour les cas qui ne sont pas prévus, le Collège des Commissaires décidera d'appliquer les règlements en vigueur de l'UCI et les lois de l'Etat Italien.

La société organisatrice Velo Club Loano Cicli Anselmo